



DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

Le Président

Monsieur Hugues MOUTOUH
Préfet des Alpes-Maritimes
Préfecture
CADAM
147, Boulevard du Mercantour
06286 NICE CEDEX 3



Nice, le 13 OCT. 2023

Chu Monsieur le Préfet,

Par courrier reçu le 17 août 2023, vous avez adressé, pour avis, au Département des Alpes-Maritimes, la déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Villeneuve-Loubet approuvé le 26 septembre 2013, pour la création du centre éducatif fermé Jenny-Lefebvre sur le site de l'Ermitage.

Dans le cadre de la procédure d'examen conjoint par les personnes publiques associées (article L.153-54 du code de l'urbanisme), le Conseil départemental émet un avis favorable

Les services départementaux se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Trio cordialement-

Charles Ange GINESY